

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal Du 09 février 2023

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022 :

Le Procès-verbal de la séance Conseil municipal du 15 décembre 2022 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022.

Courses cyclistes organisée par « Espoir Cycliste Moreuillois Vallée de l'Avre » :

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'il a été contacté par le club

« Espoir Cycliste Moreuillois Vallée de l'Avre » pour l'organisation d'une course cycliste dans la commune de Morisel le dimanche 23 avril 2023. M. le maire précise que des arrêtés de stationnement et de circulation devront être pris pour ce jour-là. Le dossier de cette manifestation doit être déposé 2 mois avant à la préfecture, le club se charge de toute la logistique concernant cette course y compris de la circulation. Le club a demandé une alimentation électrique pour la sono et une subvention de 858 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **13 voix pour**, **Approuve** ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette manifestation sportive. Les crédits nécessaires seront mis au budget 2023.

Remplacement de l'horloge de la Mairie :

M. le Maire présente à l'assemblée le devis reçu par l'entreprise Huchez pour le remplacement de l'horloge pilote 4 sorties et l'antenne DCF de la mairie. M. le Maire précise que l'horloge sonne à l'heure et que c'est juste l'aiguille qui a un décalage de 2 minutes environ.

Le montant de ces remplacements avec l'installation est de 1318,44 € HT soit 1582,13 € TTC. Le conseil municipal décide d'attendre de voir si le problème persiste et s'amplifie avant de faire cette dépense.

Demande réalisation entrée charretière devant le 18 rue de la Cité :

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier pour la mise en place d'une entrée charretière devant le 18 rue de la Cité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **13 voix pour**, **Approuve** cette dépense et autorise M. le Maire à faire les démarches pour cette réalisation.

Rapport de suivi 2022 des aménagements de lutte contre l'érosion SOMEA

⋮

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport fourni par SOMEA concernant les fascines. M. BÉRULLIER demande si un membre du Conseil a participé à cet état des lieux, M. le Maire lui répond qu'il n'a pas été contacté ni informé par l'auteur de ce rapport de cette visite. M. BÉRULLIER pense qu'un état des lieux annuel devrait être mis en place et demande à rencontrer l'auteur de ce rapport. M. le Maire se charge d'organiser ce rendez-vous et conviera également les agriculteurs concernés pour les sensibiliser à l'utilité de ces fascines. Ce rendez-vous permettra de connaître les actions préventives à mener pour l'entretien de celles-ci. M. LEFEVRE trouve dommage que ce rapport arrive si tard. La remise en état est nécessaire, un bilan financier pour cette remise en état va devoir être fait. M. BOULOGNE signale que l'entretien devrait être fait avec plus de respect, il lui est répondu que certaines tailles étaient faites par les agriculteurs sans autorisation. M. BOULOGNE propose de louer une grue pour faire ces entretiens, il lui est répondu que c'est impossible car les fascines sont situées sur le domaine du département.

Effacement des réseaux :

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'après de nombreuses relances, il a reçu les devis concernant l'enfouissement des réseaux. Il précise que ce sont des estimations sommaires. M. le Maire a demandé à ce qu'une présentation du projet soit faite au Conseil municipal et demande qui serait disponible pour y participer. La date du jeudi 23 février le matin est évoqué. M. le Maire précise que la CEGELEC sera conviée également à cette réunion. Le coût financier de ces enfouissements a augmenté et cela va avoir un impact sur le projet de sécurisation de la rue Thiers, A voir après le chiffrage du projet si des modifications sont à apporter. M. le Maire se charge d'organiser cette rencontre et informera les membres du Conseil de l'heure de celle-ci. Tous les membres disponibles seront les bienvenus.

9. Questions diverses :

- M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été contacté par les 2 forains pour la fête communale. Le prix sera le même que l'année précédente et il se charge de récupérer les tickets de manège. M. RETOURNÉ propose de l'accompagner lors de la rencontre avec les forains.
- M. le Maire signale que le ballon d'eau chaude a dû être changé au logement N°1 suite à une panne.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que les nouvelles tables pour la salle des fêtes sont arrivées et que les anciennes ont été stockées dans le local associatif.
- M. le Maire informe les membres du Conseil, que suite au changement de gaz prévu cette année, l'entreprise DESAVOYE est passée pour voir les modifications à réaliser sur les installations appartenant à la commune. Il est en attente du devis. Il informe également que les travaux doivent être

réalisés, la facture payée et qu'ensuite il y aura un remboursement de la part de GRDF.

- M. le Maire présente un devis d'un montant de 407.18 € pour l'achat d'un compresseur. L'ensemble de membres est d'accord pour cet achat.
- M. le Maire signale que le véhicule communal est en panne et que c'est l'alternateur qui doit être changé.
- M. le Maire présente le devis concernant le siège ergonomique pour les ATSEMS qui est d'un montant de 440 €. L'ensemble de membres est d'accord pour cet achat.
- M. le Maire informe les membres du Conseil que les guirlandes utilisées pour les illuminations de Noël sont de plus en plus courtes car chaque année plusieurs ampoules grillent. Malheureusement les raccords pour ces guirlandes ne se fabriquent plus. M. le Maire a calculé le montant dépensé depuis l'achat de ces guirlandes en 2015 et le coût est de 13000 €. Il propose de voir avec la société CYNERGIE pour une étude de prix concernant la location de guirlande. M. RETOURNÉ demande si les décors changeraient tous les ans, il lui est répondu que ces locations sont faites pour une durée de 3 ans et que les décors sont changés à chaque renouvellement.
- M. le Maire a été contacté par le nouvel adjudant-chef de la brigade de Moreuil pour la remise en service de « la participation citoyenne », il demande qui est volontaire pour y participer. Mme CATEL, MM. BÉRULLIER, RETOURNÉ et M. le Maire se portent volontaires.
- Mme COUZEREAU signale qu'une parente d'élève ouvre une auto-entreprise avec des ateliers créatifs pour des enfants allant de 6 à 10 ans. M. RETOURNÉ en parlera au prochain conseil d'école. Une publication sera prévue sur le site de la commune quand la mairie aura plus d'informations concernant cette auto-entreprise.
- M. BOULOGNE fait la remarque que la taille des arbres qui se trouvent sur la place a été réalisé pendant le temps scolaire et que cela était très bruyant. M. le Maire verra à la prochaine taille pour faire réaliser ces coupes pendant les vacances scolaires.
- M. RETOURNÉ demande si le problème de la porte de l'école est résolu, il lui est répondu que non. M. le Maire va relancer l'entreprise.
- M. BÉRULLIER demande s'il y a eu un retour au courrier envoyé concernant la peinture du poste de pompage, il lui est répondu que non.
- Mme CATEL demande quand seront terminés les travaux au clos des merisiers, il lui est répondu qu'il faut attendre la fin de la période hivernale.
- Mme COUZEREAU demande ce qu'il en est de l'avenir du comité des fêtes, M. RETOURNÉ lui répond qu'il est attente de la réunion d'assemblée Générale de celui-ci et de la lettre de démission du Président. Il demande aux membres présents de diffuser l'information que tous les volontaires seront les bienvenus. Mme COUZEREAU propose de faire un tract pour faire un appel à volontaires.

- M. BOULOGNE signale que l'armoire électrique située rue de Castel a été forcée.
- M. RETOURNÉ informe que le prochain concours de pêche aura lieu le samedi 20 mai.
- M. le Maire signale qu'il a été contacté par l'école de musique pour un concert dans la salle des fêtes qui aura lieu le samedi 13 mai.
- M. RETOURNÉ signale que le plan de tir concernant le feu d'artifices du 13 juillet a changé. Il sera désormais, pour des raisons de sécurité situé au pied de la salle des fêtes. Le local associatif et la salle des fêtes ne seront plus accessibles à partir de 18h.
- M. BÉRULLIER informe qu'il est en attente du retour des devis concernant l'abattage des arbres dangereux.
- M. RETOURNÉ signale que les chapiteaux sont en très mauvais état et qu'il faudrait en racheter. Les membres présents pensent qu'ils ne doivent plus être prêter aux extérieurs et qu'ils ne doivent être exclusivement utilisé que par les associations de la commune.

Informations utiles

- Un arrêté municipal du 18 décembre 2020 oblige la tenue en laisse des chiens dans les rues de la commune de Morisel.

- Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux par mesure d'hygiène. Elles sont autorisées dans les caniveaux hors passages piétons. Le propriétaire est tenu de procéder immédiatement au ramassage. Des sacs sont disponibles en mairie.

- L'opération Hauts de France propres : aura lieu à Morisel le samedi 18 mars 2023. Rendez-vous devant la mairie à 9H.

- Pour plus d'informations sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours, voir le lien ci-dessous :

<https://www.morisel.fr/vos-demarches/urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

- Le recensement militaire : Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans. Se munir de sa carte d'identité, de celle d'un des 2 responsables légaux, du livret de famille, d'un justificatif de domicile et venir en mairie aux heures d'ouverture.

HORAIRES OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Le secrétariat de mairie n'est ouvert au public que :

Les lundis de 9h à 11h45

Et les jeudis de 15h à 19h

Vous pouvez nous contacter ou laisser un message au : 06 33 61 89 60

Ou nous écrire par mail à : mairie.morisel@orange.fr

Nous vous répondrons dès que possible. Merci de votre compréhension.

Prenez soin de vous.